

## Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 02 octobre 2020

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 13, votants 13. Etaient excusées: Mme Michèle SELLIEZ et Mme Claude BARRIER BOUR.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### **A l'ordre du jour :**

*Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain (SIEA), Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), Projet éolien, Aire de jeux du Crozet, Problème de sécurité routière, Questions diverses.*

### **Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain (SIEA)**

Lors de la réunion du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné comme délégués de la commune pour siéger au sein du comité syndical du SIEA, M. Patrick CHAPELUT, délégué titulaire, et M. Daniel SAVOYE, délégué suppléant.

Monsieur le Maire a été informé qu'une commune adhérente au SIEA doit élire un délégué et **deux** délégués suppléants. M. Rémi ROUET est élu délégué suppléant.

### **Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire explique que l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts impose la création au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge.

Cette commission a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Chaque commune membre de Haut-Bugey Agglomération doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT.

Le conseil municipal désigne M. Daniel SAVOYE pour représenter la commune d'Echallon au sein de la CLECT.

### **Projet éolien**

Un comité de direction de la SAS Parc éolien d'Echallon a eu lieu le 17 septembre 2020. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet :

- du résultat des études réalisées et en cours, et notamment l'installation pendant 1 an d'un nouveau mât de mesure de 110 m de haut,
- de l'implantation finalisée des 8 éoliennes, des accès et des postes de livraison,
- du suivi budgétaire,
- du calendrier du projet, avec la finalisation du dossier avant dépôt en 2021 pour instruction par les services de l'Etat.

### **Aire de jeux du Crozet**

M. Thierry PERNOD présente au conseil municipal le projet d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux au Crozet, en remplacement des jeux actuels, qui comprend notamment :

- une structure 2 tours 2-8 ans
- un portique « Nid d'oiseaux » 4-12 ans
- 2 jeux sur ressort 2-8 ans et 1 jeu sur ressort 1-6 ans

- un sol amortissant en gravier roulé et la pose d'une clôture tout autour de l'aire.  
Le devis de fourniture des jeux s'élève à 14 511.20 € HT.  
Le conseil municipal adopte le projet de création d'une nouvelle aire de jeux au Crozet.

### Problème de sécurité routière

Monsieur le Maire fait part de plusieurs plaintes concernant la circulation sur la RD 55 à La Pallud. Cette route est très fréquentée le matin et le soir car c'est un axe routier qui fait la liaison entre les deux bassins économiques Genève-Pays de Gex et Oyonnax. Les usagers ne respectent pas du tout les limitations de vitesse malgré la pose de panneaux de rappel à 50km/h et d'un radar pédagogique. Pour régler ce problème devant l'irresponsabilité des automobilistes, le seul moyen reste l'aménagement de la route avec des obstacles les forçant à ralentir. Le carrefour de la salle des fêtes et l'accès à l'école ont déjà été aménagés sur cet axe, cependant les plateformes de ralentissement installées sont trop éloignées les unes des autres car les automobilistes ne respectent pas les 30 km/h entre chacune. Par conséquent, si un aménagement est réalisé, il devra être conséquent. C'est une route départementale en agglomération ; un tel aménagement serait à la charge de la commune et ferait l'objet d'une convention avec le Département en respectant toutes les normes liées au classement de cette route. La commune, en lien avec le Département, collectivité gestionnaire de cette route, va étudier les solutions techniques les mieux appropriées ainsi que les financements possibles.

### Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

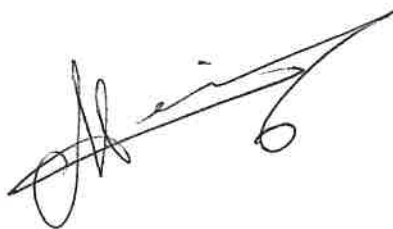
- du bilan financier de l'opération « Aménagement de la place du village et création d'un commerce de proximité »,
- de la signature d'une convention de partenariat avec CertiNergy, partenaire du SIEA, pour une étude d'isolation des combles des bâtiments publics,
- du changement du photocopieur de l'école dont le contrat de maintenance arrive à échéance,
- d'une demande de la commune de Plagne pour le déneigement de ses voies communales,
- du devenir du CPINI d'Echallon,
- d'un courrier et de plusieurs remarques concernant les bouteilles de gaz entreposées vers l'église, qui posent un problème d'esthétisme : une solution sera recherchée avec l'exploitant de l'épicerie.

La séance est levée à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 05/10/2020

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

